

Dossier de Presse

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Mercredi 23 mars 2022
Maizières-les-Vic



ORDRE DU JOUR

INTERCOMMUNALITÉ Rapporteur : Annette JOST

- Animation et gestion du programme LEADER 2014-2020 – Convention cadre de partenariat et versement de la participation financière de la CCS – Année 2021

COMMUNICATION - Rapporteur : Thierry SUPERNAT

- Concours photos-vidéos de la Communauté de Communes du Saulnois – Approbation du règlement – Année 2022

ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES - Rapporteur : David BARTHELEMY

- Organisation de Festi'Saulnois 2022 – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle
- Soutien aux évènementiels – Approbation du règlement d'intervention – Année 2022

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE – Rapporteur : Armelle BARBIER

- Convention CNRACL sur les conditions de travail des professionnelles de la Petite Enfance
- Relais Petite Enfance – Missions renforcées « analyse de la pratique »

EMPLOI ET INSERTION SOCIALE - Rapporteur : Christelle PILLEUX

- Minibus du Saulnois – Règlement de fonctionnement – Année 2022

SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉ - Rapporteur : Nicolas KARMANN

- Vente de la balayeuse de la Communauté de Communes du Saulnois sur Agora Store
- Électrification - Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession "Intégration des ouvrages dans l'environnement" - Année 2022

HABITAT ET URBANISME – Rapporteur Thierry CHÂTEAUX

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Aide à la rénovation thermique des logements privés - Mise en oeuvre du programme «Habiter-Mieux» - Convention année 2022
- Programme Habiter-Mieux – Versement de subventions

DÉCHETS MÉNAGERS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE – Rapporteur : Christophe ESSELIN

- CITEO – Contrat type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement » - Avenant n° 1

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE – Rapporteur : Didier FISCHER

- Syndicat Des Eaux et d'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA) – Convention de mise à disposition d'une technicienne dédiée au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCS – ANNÉE 2021

Le bureau communautaire devra approuver le bilan financier définitif relatif à l'animation et à la gestion du programme LEADER du GAL Moselle Sud, pour l'année 2021, comme présenté ci-dessous et autoriser le versement de la participation financière

de la CCS relative à l'animation du programme GAL Moselle Sud, pour l'année 2021, au PNRL, en ce qui concerne le volet « animation » pour un montant de 5 852,71 €.

Bilan financier « Animation et gestion du programme LEADER Gal Moselle Sud » - Année Animation du programme LEADER 2021 - PNRL		
Montants TTC	Financeurs	
Frais salariaux : 38 376,92 €	PNRL	5 852,71 €
Frais de	CCS	5 852,71 €
0 €	PETR Pays de Sarrebourg	5 852,71 €
	UE – FEADER	21 459,97 €
39 018,10 €	Total	39 018,10 €

COMMUNICATION

CONCOURS PHOTOS-VIDÉOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS – APPROBATION DU RÈGLEMENT – ANNÉE 2022

La Communauté de Communes du Saulnois organise son 11^{ème} concours « Le Saulnois en images » pour mettre en avant son territoire. Ce concours se déploiera autour de 2 thèmes :

- Nature : Biodiversité, Faune locale, Agriculture
- Histoire : Sites historique, Patrimoine

Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire du Saulnois sur la période 2021-2022.

Le concours est ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie, en individuels ou bien en groupes (écoles, périscolaires, MJC)

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, un jury composé d'élus, d'agents de la CCS et de membres de l'association « Les objectifs du Saulnois » sélectionnera 3 photos par catégorie et par thème. Ces photos sélectionnées

seront diffusées sur Internet et le public votera en ligne pour attribuer les différents prix, selon les trois catégories suivantes :

- Catégorie Enfant de – de 12 ans
- Catégorie Adultes
- Catégorie écoles, collèges, lycées, centres de loisirs et périscolaires

Tous les participants de l'édition seront récompensés et recevront leur prix durant la cérémonie de remise de prix qui se déroulera à l'occasion du festival photo ODS de Vic-sur-Seille le 5 novembre 2022.



ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES

ORGANISATION DE FESTI'SAULNOIS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE



Organisée sur une journée autour d'une scène ouverte à nos artistes, de stands de petite restauration tenus par nos producteurs et artisans et d'une animation visant à présenter et valoriser la commune organisatrice, la manifestation est tournante sur l'ensemble du Saulnois.

Festi'Saulnois se déroulera le 28 août 2022 à Rodalbe avec pour principaux objectifs :

- Renforcer la cohésion territoriale, la solidarité et le « faire ensemble » en mobilisant les élus

SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTIELS – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION – ANNÉE 2022-2026

La Communauté de Communes du Saulnois soutient les manifestations touristiques ou culturelles organisées par les acteurs de son territoire (associations, communes, syndicats...) de son territoire.

A ce titre, une enveloppe budgétaire annuelle est définie et un règlement d'attribution de versement de subvention doit être validé par le Bureau Communautaire.

Ce soutien financier permet d'accompagner les acteurs de l'animation territoriale pour leurs dépenses :

- À hauteur maximum de 25% des dépenses éligibles et justifiées T.T.C. avec un plafond de 1500€, pour toute demande de subvention sans dépenses en petit équipement matériel.
- À hauteur maximum de 25% des dépenses éligibles et justifiées T.T.C. et 50% des dépenses liées à de l'investissement avec un plafond de 2000€, pour toute demande de subvention incluant des dépenses en petit équipement matériel.

(communes, communauté de communes...), forces vives et habitants du territoire dans l'organisation et le déroulement de l'événement

- Faire connaître, briller et apprécier le territoire (en visant prioritairement ses habitants mais aussi les publics extérieurs) par la mise en valeur, dans une ambiance festive, de ses richesses patrimoine, histoire, culture, gastronomie, savoir-faire...
- Promouvoir l'action de la CCS auprès des habitants en utilisant la manifestation pour valoriser certaines de ses compétences : organisation événementielle, développement touristique, gestion de l'environnement et des déchets...

Une subvention sera sollicitée auprès du Département de la Moselle à hauteur de 2 000 € sur un montant total estimé à 7 000€.

Le soutien à l'acquisition de petit matériel a pour objectif de constituer une banque de petit matériel à vocation événementielle en favorisant une dynamique de prêt de matériel entre organisateurs de manifestations.



14 rue place de la Sâine
57170 CHATEAU-SALINS
Tel : 03 87 05 11 11

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SOUTIEN FINANCIER
2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS

ATTENTION :

AUCUNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER NE SERA EXAMINÉE SI LE PRÉSENT RÈGLEMENT N'A PAS ÉTÉ RETOURNÉ SIGNÉ.

SOMMAIRE

	Page
Article 1 : Champ d'application	2
Article 2 : Manifestations éligibles	2
Article 3 : Les obligations administratives et comptables pour le bénéficiaire	3
Article 4 : Les critères de calcul du montant de soutien financier	3
Article 5 : Présentation des demandes de subvention	4
Article 6 : Description du déroulement de la procédure de soutien financier	5
Article 7 : Décision d'attribution	5
Article 8 : Durée de validité des décisions	5
Article 9 : Paiement des soutiens financiers	6
Article 10 : Respect du règlement	6
Article 11 : Litiges	6

CONVENTION CNRACL SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE

La CCS est lauréate de l'appel à projet de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture et pourra bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 75 000€ de la CNRACL.

Objectifs du projet :

- Inciter les employeurs à analyser les situations de travail à l'aide d'observations de terrain et d'entretiens avec les professionnels concernés ;

- Participer activement à la recherche et à la mise en œuvre des pistes d'amélioration des conditions de travail, aussi bien matérielles qu'organisationnelles pour améliorer les conditions de maintien à la bonne santé ; diminuer les arrêts de travail ; favoriser le bien-être au travail ; une meilleure prise en charge des enfants...

Le Président proposera à l'assemblée de s'engager dans cette démarche et de signer le contrat d'accompagnement avec la CNRACL.

RELAIS PETITE-ENFANCE – MISSIONS RENFORCÉES « ANALYSE DE LA PRATIQUE »

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil conduite en 2021, le RPE est en charge de nouvelles missions :

- Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel
- Offrir aux assistants maternels, et le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles
- Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels, et le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile
- Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr

- Informer les parents ou représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

Dans le cadre de cette réforme, les missions renforcées sont également appelées à évoluer.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'inscrire le Relais Petite-Enfance de la CCS dans la mission renforcée d'analyse de la pratique en mettant en place 1 groupe d'analyse de la pratique sur le territoire à raison de 3 rencontres de 2H et de procéder à la signature d'un avenant à la convention qui lie la CCS et la CAF de la Moselle.

EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE

MINIBUS DU SAULNOIS – RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT – ANNÉE 2022

Le bureau sera amené à valider l'avenant de ce règlement qui porte sur les utilisations du minibus, mentionnées à l'article 9 :

« Dans la mesure où le véhicule ne serait pas utilisé dans ses fonctions habituelles pour l'emploi, il peut être sollicité et mis à la disposition des services de la Communauté de Communes du Saulnois. »

Ainsi, le minibus pourra accueillir :

- Des élus municipaux ou communautaires ;
- Du personnel de la CCS ;
- Des enfants de 0 à 6 ans accueillis au sein des 5 structures multi-accueils pour une sortie extérieure sur autorisation des responsables légaux ;
- Des accompagnateurs en lien avec les sorties extérieures petite-enfance (parents et intervenants).

VENTE DE LA BALAYEUSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS SUR AGORA STORE

Le Bureau Communautaire devra autoriser la vente de la balayeuse aux enchères via la plateforme numérique SAS AGORASTORE, dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

ÉLECTRIFICATION – CONVENTION RELATIVE À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION « INTÉGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT » – ANNÉE 2022

Chaque année, une convention est établie et précise qu'ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés dans l'année, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois.

Ainsi pour 2022, il y a lieu de valider la convention transmise par ENEDIS qui rappelle notamment la participation du concessionnaire pour l'année 2022 fixée à 42 500 euros.

HABITAT ET URBANISME

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) – AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « HABITER-MIEUX » - CONVENTION ANNÉE 2022

Afin de promouvoir sa politique en matière d'habitat, et en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments, la Communauté de Communes du SAULNOIS est engagée dans une démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le « Programme HABITER MIEUX » depuis plusieurs années.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les propriétaires privés qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le « Programme Habiter Mieux » est encadré par des conditions d'éligibilités définies

par l'ANAH, principal organisme de subvention.

La Communauté de Communes apporte un soutien financier de 500 € par dossier retenu (validé préalablement par l'ANAH) à raison d'environ 50 dossiers par an. Afin d'assurer la poursuite du dispositif et des aides financières auprès des habitants du territoire qui en font la demande, la convention avec l'ANAH est à renouveler au titre de l'année 2022.

PROGRAMME HABITER-MIEUX – VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », six dossiers ont été notifiés par l'ANAH pour mise en paiement suite à l'achèvement des travaux. Les propriétaires bénéficieront d'une subvention de 500€ de la part de la CCS, en plus des subventions nationales, pour un montant total de 3 000 euros.



CITEO - CONTRAT-TYPE POUR LA REPRISE ET LE RECYCLAGE DU STANDARD PLASTIQUE « FLUX DÉVELOPPEMENT » - AVENANT N°1

le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer électroniquement l'Avenant n°1 au contrat-type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE

SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'ALSACE-MOSELLE (SDEA) – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE TECHNICIENNE DÉDIÉE AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Afin de palier à l'absence de la technicienne dédiée au SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois durant son congé maternité du 01 avril 2022 au 04 septembre 2022, une technicienne du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle sera mise à disposition de la CCS, à hauteur de 0,2 ETP soit une journée par semaine. Le SDEA émettra à la Communauté de Communes du Saulnois, une facture et une grille d'évaluation en septembre 2022.



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse:
Cécile CHAPUT
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46
cecile.chaput@cc-saulnois.fr